

Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Rapport sur la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023

Lausanne, le 11 mars 2024

11223 Md/Fl/dx (7/1)

Notre rapport se présente comme suit :

	<u>Page</u>	
1	CONSIDERATIONS GENERALES	3
2	RAPPORT SUCCINCT	5
3	ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN	6
4	SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES	6
5	OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2023	7
6	PASSAGE A MCH2	10
7	ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT	11
8	CONCLUSION	12

Annexes :

1. Bilan au 31 décembre 2023
2. Compte de fonctionnement 2023
3. Tableau de « Répartition des charges 2023 par les communes membres »
4. Tableau des investissements

1 CONSIDERATIONS GENERALES

Nos travaux de vérification ont débuté le 4 mars 2024 au Service des finances de la Commune de Nyon et se sont terminés dans nos bureaux.

Nous avons fait part de nos conclusions et observations lors de la discussion du 4 mars 2024 en présence de M. Tobias Stiefel, responsable administratif du SDIS et de Mme Ying Cottier, responsable des Finances de la ville de Nyon.

Les états produits en annexes 1 à 3 correspondent à la comptabilité de l'exercice 2023. L'évaluation des postes du bilan, dont le total s'élève au 31 décembre 2023 à CHF 1'182'414 est conforme aux dispositions légales en la matière.

Nos contrôles ont été conduits en conformité avec les exigences ressortant du règlement révisé du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes découlant de l'article 93b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, ainsi qu'avec la nouvelle directive du 4 décembre 2017 pour l'organe de révision, édictés par le Département des institutions et de la sécurité qui mentionne que l'examen succinct est le standard minimum à respecter.

Nous rappelons que les dispositions concernant les communes sont applicables par analogie à l'association de communes selon l'article 114 de la Loi sur les communes qui stipule :

Art. 114 Droit applicable

¹ Les dispositions concernant les communes et les autorités communales sont applicables par analogie à l'association, à la fédération de communes, à l'agglomération et à toute autre forme de corporation de droit public comprenant des communes prévues par la présente loi ou les lois spéciales, pour autant que ces dispositions ne soient pas en contradiction avec les lois précitées.

Le détail des vérifications opérées est consigné dans nos papiers de travail. Nos investigations permettent de constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés, et le respect des principes d'établissement régulier des comptes.

Nous soulignons la bonne collaboration avec le service des finances ainsi qu'avec M. Stiefel, que nous remercions, et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Le préavis du Comité de direction n° 13/2024 portant sur les comptes 2023 était à notre disposition lors de notre contrôle des comptes.

L'excédent de charges de l'exercice est réparti entre les Communes membres conformément aux dispositions statutaires, selon tableau qui vous est présenté en annexe 3.

Nous présentons ci-après le résultat économique de l'exercice (avant attributions aux fonds de réserve).

	<u>CHF</u>
Excédent de charges nettes de fonctionnement	-1'932'914
Attributions aux fonds de réserve véhicules	-50'000
Attributions aux fonds de réserve revue	-10'000
Attribution à la provision pertes sur débiteurs	-2'100
Prélèvements aux fonds de réserve véhicule	67'942
Prélèvements aux fonds de réserve infrastructures	1'561
	-1'925'511
Participation des Communes membres	1'925'511
	<u>0</u>

2 RAPPORT SUCCINCT

Rapport de l'auditeur

Au Conseil intercommunal de l'Association SDIS NYON-DÔLE, Nyon

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Association SDIS NYON-DÔLE, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association intercommunale et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 11 mars 2024

Fidinter SA

Maxime Despont
*Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

er Jean Christophe Flückiger
*Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé*

3 ANALYSE SUCCINCTE DU BILAN

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2023 est publié en annexe 1 du présent rapport.

Les commentaires et recommandations relatifs à plusieurs rubriques du bilan sont mentionnés sous chiffre 5 ci-après.

4 SUIVI DES OBSERVATIONS ET REMARQUES DES ANNEES PRECEDENTES

Il ne restait aucune recommandation non régularisée dans notre rapport du 11 avril 2023.

5 OBSERVATIONS ET REMARQUES RELATIVES A L'EXERCICE 2023

5.1 PostFinance

CHF 825'329

Le solde au bilan correspond aux relevés PostFinance au 31 décembre 2023.

La liste des personnes autorisées à signer est la suivante :

- Barras Patrick signature collective
- Clément Séverine signature collective
- Corthesy Pierre-Yves signature collective
- Stiefel Tobias signature collective

5.2 Banque Cantonale Vaudoise

CHF 99'992

Le solde au bilan correspond au relevé BCV au 31 décembre 2023. L'exercice 2023 n'a enregistré aucun mouvement.

5.3 Débiteurs

CHF 196'993

Le montant des débiteurs au bilan correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2023.

Au jour de notre contrôle, un montant de CHF 145'082 était encore ouvert.

La provision pour pertes sur débiteurs qui s'élève à CHF 3'778, soit 1.9% (0.35% en 2022) du total des débiteurs, est suffisante pour couvrir le risque estimé sur débiteurs douteux.

5.5 Actifs transitoires

CHF 63'279

Le total de ce compte comprend principalement la participation ECA pour les interventions en 2023 et domaine ABC, totalisant CHF 62'312.

5.6 Créanciers collectifs

CHF 444'328

Le solde des créanciers correspond à la liste des postes ouverts au 31 décembre 2023.

Un montant important de CHF 396'029 correspond à la facturation 2023 de la Ville de Nyon (y compris les services industriels).

5.7 Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules

CHF 0

Il n'existe pas de contrat de prêt et il n'y pas d'intérêt. Le remboursement s'élève à CHF 16'807 par année. Nous relevons ainsi que l'exercice 2023 a enregistré le dernier remboursement.

La valeur des véhicules au bilan est conforme au tableau des investissements figurant à l'annexe 4.

5.8 Passifs transitoires

CHF 460'280

Nous présentons ci-après le détail de cette rubrique du bilan :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Rétrocession coûts SDIS aux communes membres (y.c. Nyon)	129'804	82'340
Soldes et indemnités	321'859	213'524
Charges 2023 payées en 2024	3'117	17'923
Divers autres montants	<u>5'500</u>	<u>9'250</u>
	<u>460'280</u>	<u>323'037</u>

La rétrocession des coûts envers les Communes membres est conforme au tableau de répartition qui vous est présenté en annexe 3.

5.9 Fonds propres / Fonds de réserve

CHF 274'777

Il n'y a pas de fonds propres, l'excédent de dépenses étant pris en charge intégralement par les Communes membres.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer lors de la clôture de l'exercice divers montants sur des comptes de provisions et des fonds de réserve, pour CHF 62'100 au total.

Selon les commentaires dans le préavis n° 13/2024, ces attributions aux fonds de réserve concernent :

- CHF 50'000 attribution au fonds de réserve véhicules
- CHF 10'000 attribution au fonds de réserve revue.
- CHF 2'100 attribution à la provision pour pertes sur débiteurs

5.10 TVA

La concordance a pu être établie entre le chiffre d'affaire soumis TVA et les décomptes TVA 2023.

Un contrôle en date du 11 juin 2020 a eu lieu concernant les exercices du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018 et n'a rien révélé de pertinent, soit une reprise de CHF 396 en faveur de l'AFC.

5.11 Annexe aux comptes annuels

Le tableau des investissements est joint en annexe et l'Association ne remplit pas les autres conditions des lettres d, e et f de la directive du 4 décembre 2017.

6 PASSAGE A MCH2

A partir de 2024 et au plus tard pour l'exercice 2027, les collectivités publiques du canton devront appliquer leurs comptes selon le manuel MCH2 pour les communes vaudoises. Diverses informations relatives à l'introduction de MCH2, dont notamment le manuel, le nouveau plan comptable, une table de conversion entre l'ancien et le nouveau plan comptable et des exemples et modèles d'annexes sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/mch2/manuel-et-plan-comptable/>

Le site propose également une checklist pour les communes pour la préparation de l'introduction de MCH2.

Une vingtaine de communes dites « pilotes » vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1er janvier 2024. Les autres communes et associations de communes pourront choisir leur année de passage, celui-ci devant se faire **au plus tard pour l'exercice 2027**. Le budget doit être préparé l'automne précédent, sur la même base que les états financiers.

Nous avons pris note que votre Association a planifié le passage pour l'exercice 2027. Dès lors, le calendrier de mise en œuvre devra être organisé de manière à tenir compte de la charge de travail supplémentaire occasionnée par ce changement important.

A noter que seul le bilan de l'année qui précède l'introduction de MCH2 doit impérativement faire l'objet d'une conversion de l'ancien au nouveau plan comptable ; la conversion du comparatif du compte de résultats et d'investissement est facultative.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour échanger avec vous ou vous orienter à ce sujet.

7 ANALYSE SUCCINCTE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Nous avons effectué une comparaison des chiffres 2023 avec le budget 2023 et les chiffres de l'exercice précédent.

Les commentaires sur les écarts budgétaires étant clairement mentionnés sur les comptes de fonctionnement joints au préavis 13/2024, nous renonçons à les reproduire dans le présent rapport.

Cependant, certaines dépenses excèdent le budget. Nous vous rappelons la disposition légale suivante ressortant du Règlement sur la comptabilité des communes :

Art. 10 Dépassement de crédit

¹ *La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.*

² *Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.*

Nous relevons que les principaux écarts budgétaires sont commentés dans le préavis relatif aux comptes annuels.

8 CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, nous pouvons déclarer que :

- nos contrôles ont été conduits en conformité avec les directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le Département des institutions et de la sécurité le 4 décembre 2017,
- vos comptes sont tenus avec soin et exactitude, tous les documents comptables sont classés de manière ordonnée, ce qui facilite les recherches,
- toute la documentation nécessaire à nos contrôles nous a été spontanément produite par le Service des finances,
- l'organisation du travail, l'enregistrement et l'établissement des divers documents, pièces justificatives, n'appellent pas d'observation particulière,
- le bilan de votre Association arrêté au 31 décembre 2023 ainsi que les comptes de fonctionnement résultent bien de la comptabilité ; ils sont établis conformément aux dispositions légales en la matière,
- nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous présentons notre rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis. Nous précisons que nous n'avons pas procédé à d'autres vérifications que celles expressément mentionnées et nous formulons les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Lausanne, le 11 mars 2024

Fidinter SA

Maxime Despont
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

er Jean Christophe Flückiger
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Annexe 1

9	BILAN	Période de report		Période de gestion		ACTIF	PASSIF
		Débit CHF	Crédit CHF	Débit CHF	Crédit CHF	CHF	CHF
		1'071'263.93	1'071'263.93	8'244'000.55	8'244'000.55	0.00	
91	ACTIF	1'069'740.33		5'895'678.39	5'783'005.17	1'182'413.55	
910	Disponibilités	537'049.62		3'286'054.18	2'897'231.92	925'871.88	
9100	Caisse principale	549.95		385.45	385.45	549.95	
9100-02	Caisse site de Nyon	392.60		271.40	114.05	549.95	
9100-03	Caisse site de Genolier		114.05	114.05		0.00	
9100-04	Caisse site de St-Cergue	264.65			264.65	0.00	
9100-05	Caisse site de Bonmont	6.75			6.75	0.00	
9101	CCP	436'507.22		3'285'668.73	2'896'846.47	825'329.48	
9101-01	CCP 12-421692-4 SDIS	435'579.21		3'265'862.95	2'890'797.27	810'644.89	
9101-02	CCP 14-120734-4 SDIS	928.01		19'805.78	6'049.20	14'684.59	
9102	BCV	99'992.45		0.00	0.00	99'992.45	
9102-01	BCV c/c CH55 0076 7000 Z553 2216 9	99'992.45				99'992.45	
911	Débiteurs et comptes courants	486'446.21		2'546'345.66	2'839'528.75	193'263.12	
9111	Comptes courants débiteurs	11'263.91		26'948.81	41'942.50	-3'729.78	
9111-10	Prestations SDIS à refacturer	12'340.23		24'209.80	34'819.53	1'730.50	
9111-51	Arrondi s/factures	0.68		1.31	1.79	0.20	
9111-90	Compte d'attente		1'077.00	2'737.70	7'121.18		5'460.48
9115	Autres débiteurs	475'182.30		2'519'396.85	2'797'586.25	196'992.90	
9115-00	Clients collectifs	475'182.30		2'519'396.85	2'797'586.25	196'992.90	
913	Actifs transitoires	43'683.85		63'278.55	43'683.85	63'278.55	
9139	Actifs transitoires	43'683.85		63'278.55	43'683.85	63'278.55	
9139-01	Actifs transitoires	43'683.85		63'278.55	43'683.85	63'278.55	
914	Véhicules à amortir	2'560.65		0.00	2'560.65	0.00	
9146	Véhicules à amortir	2'560.65		0.00	2'560.65	0.00	
9146-00	Véhicules à amortir	2'560.65		0.00	2'560.65	0.00	
92	PASSIF		1'069'740.33	2'348'322.16	2'460'995.38		1'182'413.55
920	Engagements courants		464'522.98	1'955'781.94	1'938'615.85		447'356.89
9200	Créanciers		447'568.98	1'938'977.94	1'938'585.85		447'176.89
9200-00	Créanciers collectifs		447'901.53	1'938'977.94	1'935'404.60		444'328.19
9200-03	Retenues impôts à la source	332.55			3'181.25		2'848.70
9206	Comptes courants créanciers		16'954.00	16'804.00	30.00		180.00
9206-01	Avance Ville de Nyon pour achats de véhicules		16'804.00	16'804.00			
9206-81	Frais de rappels débiteurs SDIS		150.00		30.00		180.00
925	Passifs transitoires		323'036.52	323'036.52	460'279.53		460'279.53
9259	Passifs transitoires		323'036.52	323'036.52	460'279.53		460'279.53
9259-01	Passifs transitoires		323'036.52	323'036.52	460'279.53		460'279.53
928	Financements spéciaux et fonds de réserve		282'180.83	69'503.70	62'100.00		274'777.13
9282	Fonds de réserve		282'180.83	69'503.70	62'100.00		274'777.13
9282-01	Fonds de réserve véhicules		174'275.20	67'942.45	50'000.00		156'332.75
9282-03	Provision pour perte sur débiteurs		1'678.35		2'100.00		3'778.35
9282-04	Fonds de réserve infrastructure		90'000.00	1'561.25			88'438.75
9282-05	Fonds de réserve pour revue		16'227.28		10'000.00		26'227.28

¹ Dont Ville de Nyon CHF 21'829.90

² Dont Ville de Nyon CHF 396'028.80

Annexe 2

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 23		Commentaires
		COMPTES 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	en CHF	en %	
		CHF	CHF	CHF			
3	Charges	3'016'057.08	3'086'410.00	3'056'926.67	-29'483	-1%	
30	Autorité et personnel	1'054'957.82	1'061'667.50	1'048'503.67	-13'164	-1.2%	
650-3003-00	Jetons de présence	31'710.00	33'680.00	32'820.00	-860	-2.6%	
650-3003-01	EM régional	4'480.00	5'600.00	4'160.00	-1'440	-25.7%	
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	3'750.00	5'100.00	2'450.00	-2'650	-52.0%	Les séances de commissions étaient jusqu'à présent imputées au 658-3003-02 Conseil intercommunal
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	9'960.00	9'000.00	8'440.00	-560	-6.2%	
650-3003-04	COGES-COTECH (Commissions)	0.00	1'500.00	4'650.00	3'150	210.0%	Suite à une erreur lors du bouclage, le paiement des indemnités commissions 2022 (CHF 1'050.-) a dû être payé sur les comptes 2023.
650-3003-05	EM de site	13'520.00	12'480.00	13'120.00	640	5.1%	Plus de séances et membres en doublures.
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	116'520.50	132'000.00	126'018.25	-5'982	-4.5%	
650-3012-01	Indemnités auxiliaires	98'912.50	111'000.00	111'446.25	446	0.4%	Suite à une erreur lors du bouclage, le paiement des indemnités Genolier 2023 (CHF 2112.-) a dû être payé sur les comptes 2024.
650-3012-02	Indemnités de fonctions	16'000.00	16'000.00	13'000.00	-3'000	-18.8%	
650-3012-03	Indemnités Paléo	1'608.00	5'000.00	1'572.00	-3'428	-68.6%	Repris par les permanents
650-3013-00	Total soldes	801'013.00	826'737.50	834'205.30	7'468	0.9%	
650-3013-01	Exercices 30.-/h	400'366.00	344'000.00	359'297.60	15'298	4.4%	Nombre de formations (mais 10% de moins qu'en 2022)
650-3013-02	Gardes Piquets DPS 90.-/j	106'392.25	114'200.00	135'993.30	21'793	19.1%	Note 02-2022 traitement financier des CI et CI-DIR
650-3013-03	Interventions 35.-/h	145'433.75	179'000.00	167'335.00	-11'665	-6.5%	Nombre et durée des interventions
650-3013-04	Cours formation cant ECA 250.-/j	96'750.00	114'387.50	115'355.00	968	0.8%	
650-3013-05	Manifestations 25.-/h	1'312.50	14'300.00	362.50	-13'938	-97.5%	Les heures de manifestations ont été prises sur les indemnités 3012-01 (erreur de statcom), par contre même tarifs.
650-3013-06	Paléo 24.-/h	34'896.00	35'000.00	33'626.40	-1'374	-3.9%	
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs 25.-/h	15'862.50	25'850.00	22'235.50	-3'615	-14.0%	
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	29'153.35	33'000.00	32'111.65	-888	-2.7%	
650-3050-00	Assurance de personnes	0.00	450.00	0.00	-450	-100.0%	
650-3060-00	Remboursement de frais	1'543.00	2'300.00	2'615.70	316	13.7%	Déplacement aux cours cantonaux avec un véhicule privé
650-3091-00	Frais de formation	19'760.70	25'500.00	14'658.72	-10'841	-42.5%	Permis poids-lourds et formations spécifiques
650-3099-00	Concours	6'484.55	8'000.00	6'074.05	-1'926	-24.1%	
650-3099-01	Revue Quinquennale	48'772.72	0.00	0.00	0		
31	Biens, services et marchandises	1'854'543.40	1'916'100.00	1'903'285.46	-12'815	-0.7%	
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	15'744.21	10'400.00	13'925.22	3'525	33.9%	Un gros travail sur le rapport de gestion a été fait par notre graphiste (adapté sur le budget 24)
650-3102-00	Insertions dans les journaux	1'556.75	2'750.00	978.30	-1'772	-64.4%	
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	67'972.16	77'500.00	72'593.01	-4'907	-6.3%	
650-3116-01	Achats matériel spécialisé lié à un préavis	58'658.80	0.00	67'942.45	67'942		Préavis 08-22 Achat vhc d'occasion pour Genolier (CHF 24'000.-); Préavis 09-23 Remplacement du Vhc Z103 Nyon (CHF 43'942.45); compensé par 650-4801-01 prélèvement sur le fond de réserve.
650-3120-00	Eau, gaz, électricité	18'223.95	20'200.00	30'272.50	10'073	49.9%	Surfaces supplémentaires au 2ème étage et explosion des tarifs
650-3124-00	Total chauffage et carburant	79'689.74	93'700.00	74'003.05	-19'697	-21.0%	
650-3124-01	Chauffage des bâtiments	41'339.40	53'600.00	42'170.95	-11'429	-21.3%	
650-3124-02	Achats de carburant	38'350.34	40'100.00	31'832.10	-8'268	-20.6%	
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	4'117.25	7'000.00	4'057.25	-2'943	-42.0%	
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	4'383.75	4'750.00	4'124.45	-626	-13.2%	
650-3141-00	Entretien bâtiments	26'373.91	23'000.00	24'683.22	1'683	7.3%	
650-3141-01	Caserne	20'170.16	16'500.00	18'222.30	1'722	10.4%	Augmenté pour le budget 24

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 23		Commentaires
		COMPTES 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	en CHF	en %	
		CHF	CHF	CHF			
650-3141-02	Station de lavage	6'203.75	6'500.00	6'460.92	-39	-0.6%	
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts	0.00	3'000.00	0.00	-3'000	-100.0%	
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	53'982.55	60'500.00	51'732.11	-8'768	-14.5%	
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	22'206.45	27'600.00	23'324.40	-4'276	-15.5%	
650-3161-00	Loyers	452'388.40	457'300.00	452'819.20	-4'481	-1.0%	
650-3170-00	Frais réception et délégation	25'767.35	31'200.00	34'287.78	3'088	9.9%	Augmenté pour le budget 24
650-3172-00	Réseaux sociaux		0.00	104.98	105		
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	3'479.39	4'500.00	1'352.67	-3'147	-69.9%	Dminution du courrier au profit du mail
650-3182-00	Frais de téléphones, télé réseau	11'876.10	12'300.00	13'431.94	1'132	9.2%	
650-3183-00	Commissions et frais bancaires			0.00	0		
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	2'348.35	5'000.00	4'886.50	-114	-2.3%	
650-3185-00	TOTAL honoraires	960'499.90	1'023'700.00	983'284.75	-40'415	-3.9%	
650-3185-01	Honoraires de médecins	12'073.85	13'700.00	12'789.90	-910	-6.6%	
650-3185-02	Frais RRH (sans formation)	9'000.00	9'000.00	9'000.00	0	0.0%	
650-3185-03	Salaires fixes	870'906.45	928'000.00	892'184.75	-35'815	-3.9%	Différence entre un employé en fin de carrière (retraite) et son remplaçant en début de carrière.
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation)	8'000.00	8'000.00	8'000.00	0	0.0%	
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique	55'350.00	59'000.00	57'002.10	-1'998	-3.4%	
650-3185-06	Frais juridique	0.00	1'000.00	0.00	-1'000	-100.0%	
650-3185-07	Révision des comptes	5'169.60	5'000.00	4'308.00	-692	-13.8%	
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC	21'008.95	23'500.00	21'552.50	-1'948	-8.3%	
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures	1'216.00	1'700.00	2'212.00	512	30.1%	Plus de partage avec PNR
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	8'036.25	9'200.00	8'177.25	-1'023	-11.1%	
650-3195-00	TVA	8'275.23	8'800.00	7'310.13	-1'490	-16.9%	
650-3199-00	Frais divers	6'380.25	8'500.00	6'229.80	-2'270	-26.7%	
650-3199-01	Jubilés cadeaux	3'592.05	5'500.00	4'047.80	-1'452	-26.4%	
650-3199-02	Concept Sport	2'195.85	2'000.00	2'182.00	182	9.1%	
650-3199-03	Autres frais divers	592.35	1'000.00	0.00	-1'000	-100.0%	
33	Rachat de véhicules	14'785.00	3'000.00	2'560.65	-439	-14.6%	
650-3313-00	Rachat de véhicules	14'785.00	3'000.00	2'560.65	-439	-14.6%	
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	41'070.86	45'642.50	40'476.89	-5'166	-11.3%	
650-3519-00	Remboursement fournitures DCH au Canton	2'558.50	5'000.00	4'574.05	-426	-8.5%	
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	38'512.36	40'642.50	35'902.84	-4'740	-11.7%	Coût de la PROV en diminution
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	50'700.00	60'000.00	62'100.00	2'100	3.5%	
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	50'700.00	60'000.00	62'100.00	2'100	3.5%	Voir point 3 Création de provisions du préavis
650	Total des charges	3'016'057.08	3'086'410.00	3'056'926.67	-29'483	-1.0%	

N° - compte	Désignation	SDIS NYON-DÔLE			Variation p/r budget 23		Commentaires
		COMPTES 2022 CHF	BUDGET 2023 CHF	COMPTES 2023 CHF	en CHF	en %	
4	Revenus	3'016'057.08	3'086'410.00	3'056'926.67	-29'483	-1%	
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00	0		
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0		
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	241'171.86	232'740.00	245'533.96	12'794	5.5%	
650-4356-00	Facturations à des tiers	197'376.64	187'740.00	205'969.05	18'229	9.7%	
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	72'485.35	58'900.00	71'880.15	12'980	22.0%	
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	124'891.29	128'840.00	134'088.90	5'249	4.1%	
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	41'744.52	42'000.00	38'940.01	-3'060	-7.3%	
650-4361-00	Remboursement des traitements	0.00	3'000.00	0.00	-3'000	-100.0%	
650-4390-00	Recettes diverses	2'050.70	0.00	624.90	625		Remboursement par l'ECA séances EM-COVID et règlement frais de poursuites
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	2'045'612.20	2'184'357.00	2'033'063.86	-151'293	-6.9%	
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	26'028.41	49'050.00	34'620.17	-14'430	-29.4%	
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	26'028.41	49'050.00	34'620.17	-14'430	-29.4%	Moins de manifestations facturables (COVID)
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00	0		
650-4525-00	Participation des communes	2'019'583.79	2'135'307.00	1'998'443.69	-136'863	-6.4%	
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1'944'021.11	2'055'314.50	1'925'510.62	-129'804	-6.3%	Montant qui sera retrocédé aux communes (sera déduit de la tranche juillet 2024)
650-4525-02	Participations des SDIS à la PROV	63'307.68	67'737.50	59'838.07	-7'899	-11.7%	Coût de la PROV en légère diminution, les 3 SDIS ont payé moins cette année (SDIS ND 650-3521 CHF -4'740.-)
650-4525-03	Participations de la commune de Céligny	12'255.00	12'255.00	13'095.00	840	6.9%	Convention relative à la participation de la Commune de Céligny aux frais d'intervention du SDIS Nyon-Dôle sur son territoire. CHF 15.- par habitant.
46	Autres prestations et subventions	624'783.85	669'313.00	708'825.15	39'512	5.9%	
650-4651-00	Subventions sur frais d'exploitation	624'783.85	669'313.00	708'825.15	39'512	5.9%	
650-4651-01	Interventions payées par ECA	167'452.40	202'845.00	205'351.75	2'507	1.2%	Moins d'interventions prise en charge par l'ECA (Feu objet ECA, inondations EN)
650-4651-02	Subventions de l'ECA DPS	254'336.45	263'770.00	280'500.90	16'731	6.3%	Augmentation des tarifs consentis par l'ECA dans le cadre des décomptes annuels
650-4651-03	Subventions de l'ECA DAP	53'540.00	53'248.00	57'040.00	3'792	7.1%	Diminution des effectifs DAP
650-4651-04	Subventions de l'ECA pour véhicules	3'900.00	0.00	2'500.00	2'500		
650-4651-05	Subventions de l'ECA pour piquets DPS	94'150.00	94'150.00	100'875.00	6'725	7.1%	Augmentation des tarifs consentis par l'ECA dans le cadre des décomptes annuels
650-4651-06	Subventions de l'ECA pour les cours cantonaux	51'405.00	55'300.00	62'557.50	7'258	13.1%	Augmentation des tarifs consentis par l'ECA dans le cadre des décomptes annuels
650-4801-01	Prélèvements sur le fonds de réserve	104'489.17	0.00	69'503.70	69'504		Fond véhicules: Préavis 08-22 Achat vhc d'occasion pour Genolier CHF 24'000.-; Préavis 09-23 Remplacement du Vhc Z103 Nyon (CHF 43'942.45); Fond Infrastructure: Fissures cour (CHF 1'561.25)
650	Total des revenus	3'016'057.08	3'086'410.00	3'056'926.67	-29'483	-1.0%	

Total par SDIS

0.00	0.00	0.00
------	------	------

Coût par habitant	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
Coût par habitant des 18 communes	39.75	42.02	38.87

Coût par habitant	Budget	Comptes	
2014	40.31	36.92	
2015	40.39	36.88	
2016	42.49	39.19	
2017	40.09	38.04	
2018	40.74	38.40	
2019	42.29	39.68	
2020	42.47	37.94	Covid
2021	41.94	38.66	
2022	41.95	39.75	
2023	42.02	38.87	

Annexe 3

Répartition des charges 2023 par les communes membres

Communes	Résidents permanents (ASV 31.12.21) *	Budget 2023 Répartition par commune	
		Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
Arnex	226	42.02	9'497.25
Arzier	2'947	42.02	123'842.48
Borex	1'165	42.02	48'957.07
Cheserex	1'263	42.02	53'075.35
Crans	2'373	42.02	99'721.14
Crassier	1'228	42.02	51'604.54
Duillier	1'146	42.02	48'158.63
Eysins	1'736	42.02	72'952.34
Genolier	2'022	42.02	84'970.99
Gingins	1'265	42.02	53'159.39
Givrins	1'010	42.02	42'443.47
Grens	401	42.02	16'851.32
La Rippe	1'165	42.02	48'957.07
Nyon	22'124	42.02	929'722.10
Prangins	4'060	42.02	170'614.34
Signy	584	42.02	24'541.57
St-Cergue	2'755	42.02	115'774.02
Trelex	1'439	42.02	60'471.44
18 communes	48'909	42.02	2'055'314.50

Acomptes des communes en 2023		
Payé effectif en 2022	retrocédé des comptes 2022 (déduit de la 7ème tranche 2023)	TOTAL
8'412.02	1'085.26	9'497.28
118'817.60	5'024.92	123'842.52
46'725.85	2'231.27	48'957.12
50'921.89	2'153.51	53'075.40
95'877.13	3'844.07	99'721.20
51'164.24	440.32	51'604.56
46'388.72	1'769.92	48'158.64
68'959.56	3'992.76	72'952.32
81'606.60	3'364.44	84'971.04
50'707.82	2'451.58	53'159.40
39'337.23	3'106.29	42'443.52
15'799.99	1'051.37	16'851.36
47'816.65	1'140.47	48'957.12
896'959.22	32'762.86	929'722.08
159'948.81	10'665.51	170'614.32
23'380.67	1'160.89	24'541.56
113'101.84	2'672.12	115'773.96
57'049.25	3'422.23	60'471.48
1'972'975.09	82'339.76	2'055'314.85

Coût effectif 2023		
Résidents permanents (ASV 31.12.22) *	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)
240	38.87	9'329.02
2'955	38.87	114'863.61
1'131	38.87	43'963.03
1'251	38.87	48'627.54
2'360	38.87	91'735.41
1'234	38.87	47'966.73
1'116	38.87	43'379.96
1'767	38.87	68'684.94
2'027	38.87	78'791.38
1'271	38.87	49'404.96
1'026	38.87	39'881.58
400	38.87	15'548.37
1'198	38.87	46'567.38
22'481	38.87	873'857.48
4'279	38.87	166'328.73
583	38.87	22'661.75
2'788	38.87	108'372.17
1'429	38.87	55'546.57
49'536	38.8709	1'925'510.62

Solde à retrocéder (sera déduit de la tranche du mois de juillet 2024)
Par commune (Frs)
168.26
8'978.91
4'994.09
4'447.86
7'985.79
3'637.83
4'778.68
4'267.38
6'179.66
3'754.44
2'561.94
1'302.99
2'389.74
55'864.60
4'285.59
1'879.81
7'401.79
4'924.91
129'804.23

ASV = Annuaire statistique vaud

* le nombre de résidents permanents a évolué entre la création du budget 2023 (déc 2021) et les comptes 2023 (mars 2024).

Répartition des charges entre les communes

Le coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget. A la clôture des comptes, la participation des communes est corrigée selon les frais effectifs.

Participations des communes (acomptes)	2'055'314.85
Coût effectif pour les communes	1'925'510.62
Excédent de charge à payer ou retrocéder	129'804.23

Résultat économique de l'exercice avant attributions aux fonds de réserves.

Excédent de charges nettes de fonctionnement	1'863'410.62
Attributions aux fonds de réserve	62'100.00
Participation des Communes membres	1'925'510.62

Annexe 4

SDIS Investissements - Amortissements 2023								
N° compte	Comptes à amortir	Taux	Crédits accordés	Dépenses cumulées	Amortis. cumulés	Amortis. ordinaires	Amortis. cumulés	Solde à amortir
					au 31.12.2022	2023	au 31.12.2023	au 31.12.2023
9146.00	Véhicules à amortir	10%	168'067.00	168'067.00	165'506.35	2'560.65	168'067.00	-



SDIS 10^{ANS}
Nyon-Dôle

Interventions 2023

- 109** incendies
- 21** accidents dont 16 désincas
- 70** sauvetages
- 108** pollutions
- 4** chimiques
- 83** inondations
- 71** alarmes automatiques
- 72** divers / techniques
- 538** interventions